



Parait le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE—OF Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

—Toutes communications se—
rapporant aux annonces ou aux
abonnements devront être adres—
sées tout simplement comme suit :

“La Gazette Municipale”
Bureau de Poste: 299 ou
42 Place Jacques-Cartier, Montréal.

—Toutes communications se—
rapporant à la rédaction devront
être adressées comme suit :

“La Gazette Municipale”
Hôtel de Ville, — Montréal.

— All communications relative —
to advertisements or subscriptions
should be addressed simply as
follows :

“The Municipal Gazette”
Post Office Box : 299 or 42
Jacques-Cartier Square, Montreal.

All communications relative to the
editorial part of the paper should
be addressed as follows :

“The Municipal Gazette”
City Hall, — Montreal.
TELEPHONE MAIN 4240

Documents dont la publication a été ordonnée par le Conseil le 20 octobre 1910

10.—Questions posées par M. l'échevin Prud'homme, maire-suppléant, au Greffier de la Cité, à l'assemblée du 10 octobre.

1.—Monsieur Jack Guerin, frère du Maire de la Cité de Montréal, est-il le Secrétaire de ce dernier ?

2.—A-t-il été nommé à cette charge par le Conseil ou par le Bureau des Commissaires ?

3.—Est-il à l'emploi de la Cité ?

4.—Reçoit-il un salaire payé par la Cité ?

5.—S'il n'est pas l'employé de la Cité, de quel droit occupe-t-il les appartements du Maire, en l'absence de ce dernier, et de quel droit reçoit-il et prend-il connaissance des communications officielles adressées au Maire de Montréal, en l'absence de ce dernier ?

20.—Réponses soumises par le Greffier de la Cité, à l'assemblée du 20 octobre.

A la première question, il répond que M. Jack Guérin est le secrétaire privé de Son Honneur le Maire.

A la deuxième question il répond: Non, il a été nommé par le Maire.

A la troisième question il répond: Non, il n'est pas fonctionnaire municipal.

A la quatrième question il répond: Non, il ne reçoit aucun salaire de la Cité.

A la cinquième question il répond qu'en l'absence du Maire, M. Jack Guerin occupe les appartements de celui-ci et prend connaissance de sa correspondance et des documents officiels qui lui sont adressés, et cela évidemment par la volonté et avec l'autorisation de Son Honneur le Maire.

30. Cablogramme adressé à Son Eminence le Cardinal Merry del Val, Rome, Italie.

Conseil Municipal de Montréal, assemblée tenue le 17 courant adopté résolution suivante:

“Considérant que la population de Montréal est aux trois-quarts de religion catholique, le Conseil désire en son nom protester de la manière la plus solennelle contre les blasphèmes et les insultes du Maire de Rome, au sujet de la divinité de Notre-Seigneur, et contre la per—
sonne et la dignité de Notre Saint-Père le Pape.”

L. O. DAVID,
Secrétaire.

J. J. E. GUERIN,
Maire.

Documents ordered to be published by the City Council on the 20th of October 1910

10. Questions put by Ald. Prud'homme, acting mayor, to the City Clerk, at the meeting held on the 10th of October.

1.—Is Mr. Jack Guerin, brother of the Mayor, the Secretary of the latter ?

2.—Was he appointed to that position by the Council or by the Board of Commissioners ?

3.—Is he in the employ of the City ?

4.—Is he paid a salary by the City ?

5.—If he is not an employee of the City, by what right does he occupy the Mayor's apartments in the absence of the latter and by what right does he receive and take communication of the official letters addressed to the Mayor of Montreal in the absence of the latter ?

20. Replies submitted by the City Clerk at the meeting held the 20th of October.

To the first question: M. Jack Guerin is the secretary of His Worship the Mayor.

To the second question: No, he was appointed by the Mayor.

To the third question: No, he is not a City official.

To the fourth question: No, he receives no salary from the City.

To the fifth question: In the absence of the Mayor, M. Jack Guerin occupies the latter's chambers and takes cognizance of his correspondence and of official documents addressed to him, and this apparently with the assent and authorization of His Worship the Mayor.

30.—Cablogram addressed to His Eminence Cardinal Merry Del Val, Rome, Italy.

The City Council of Montreal, at a meeting held on the 17th instant has adopted the following resolution:

“Considering that three quarters of the citizens of Montreal belong to the Catholic religion, the Council desires to protest, on their behalf, in the most solemn manner against the blasphemies and insults of the Mayor of Rome with regard to the divinity of Our Lord and against the person and dignity of Our Holy Father, the Pope.”

L. O. DAVID,
Secretary.

J. J. E. GUERIN,
Mayor.